

A partir de quel âge intégrer le cycle ?

De manière générale, c'est à l'âge de 7 ans que j'intègre le 1^{er} cycle. Au niveau scolaire, cela correspond à l'entrée en CE1. Selon les spécificités des instruments, les situations particulières peuvent être prises en compte.

Quelle organisation des études ?

1- je suis en cursus à horaires aménagés (CHAM) :

La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 1h, répartie en deux cours, dont un en pédagogie de groupe. Il est à noter que pour des raisons pédagogiques, les enfants scolarisés en CE1 pourront avoir 1 ou 2 cours hebdomadaires, le deuxième se présentant obligatoirement sous forme d'un cours collectif ;

2- je suis en cursus à horaires traditionnel (HT) :

En première année (1C1), la durée hebdomadaire de mon cours d'instrument pourra être de 30mn en cours individuel ou d'1h sous forme d'atelier regroupant 3 élèves. A partir de la 2^{ème} année dans le cycle, le cours se présentera sous forme d'une séance individuelle de 30mn.

Dans les deux cas de figure, l'organisation des cours est liée aux spécificités des différentes disciplines instrumentales et aux capacités de concentration et d'écoute des enfants.

Quel sera mon parcours ?

Le 1^{er} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue, je présente l'examen de fin de premier cycle qui me permet d'être orienté en 2^{ème} cycle. Le jury se compose d'un représentant de la direction et de personnalités extérieures, spécialistes de ma discipline. A l'intérieur du cycle, l'évaluation se fera sous forme de contrôle continu pouvant se traduire par des prestations publiques (auditions, concerts...). Le contrôle continu est pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

L'examen de fin de 1^{er} cycle c'est quoi ?

Il marque une étape du cursus et consiste à présenter un programme d'une durée de 10mn, comprenant :

- 1 morceau imposé
- 1 morceau au choix (travaillé pendant l'année)
- 1 court déchiffrage (une ligne)

OU

- 1 morceau d'autonomie donné par le professeur 1 semaine avant la date de l'examen.

Et la formation musicale ?

1- je suis en cursus à horaires aménagés (CHAM) :

La durée hebdomadaire de mon cours est de 2x 1h. Une séance de chant choral d'1h hebdo vient compléter mon parcours.

2- je suis en cursus à horaires traditionnel (HT) :

La durée hebdomadaire de mon cours est de 1h les trois premières années (1C1, 1C2, et 1C3) et de 1h15 la dernière année (1C4). Une séance de chant choral de 45mn hebdo vient compléter mon parcours.

Les pratiques collectives, quand et comment ?

Dans un premier temps, la pratique collective instrumentale est organisée à l'intérieur des classes instrumentales. A partir de la 3^{ème} année du cycle (1C3), j'intègre un ensemble de pratique collective (orchestre à cordes « *La chaconne* » ou orchestre d'harmonie « *Les P'tits vents* »). Il s'agit de séance d'1h à 1h15 hebdo.

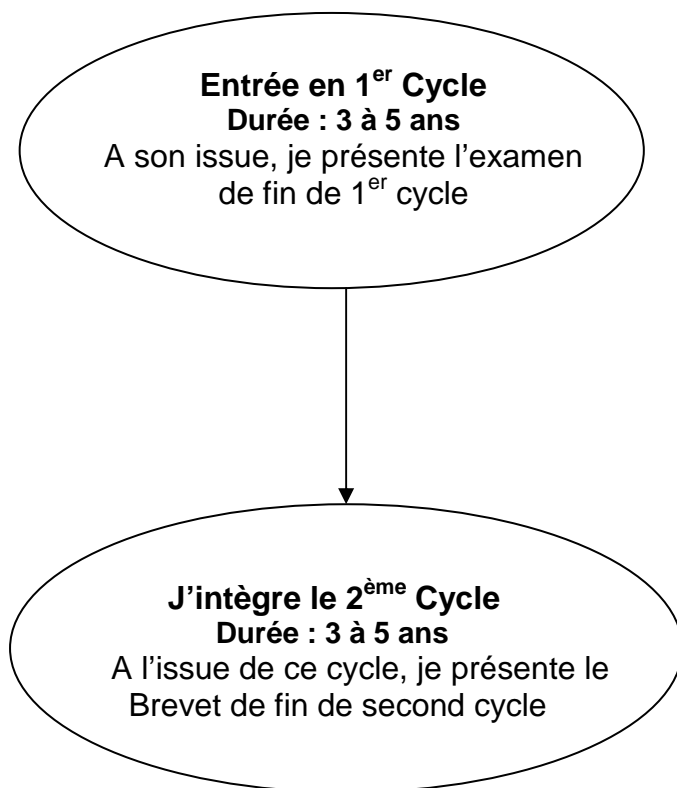
M'est-il possible de me réorienter en cours de cycle ?

Oui, je peux à tout moment être réorienté. Cette démarche pourra être proposée par l'équipe pédagogique, lors de l'examen de fin de cycle sur proposition du jury, mais également suite à une demande personnelle. Dans tous les cas, une réorientation se fait en concertation avec la famille, l'élève et l'équipe pédagogique.



CONSERVATOIRE de ROUEN
MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Côté pratique...



***Je suis
en
1^{er} cycle***

MUSIQUE
Guide de l'élève

50, Avenue de la Porte des Champs - 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.13.50 – Fax 02.32.08.13.59
www.conservatoirederouen.fr